

Convocation le : 31 août 2018

Compte-rendu affiché le : 14 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept septembre, à 19 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : Messieurs LAMOTTE Bernard, BAYARD Léon, GOEMAERE Richard, LERCH Didier, DE ANDRIA Thierry, LEJEUNE Jean-Marie, JOSSE Michel, Mmes FÉNELON Catherine, THUILLIER Christlane, GRICOURT Catherine, DAMADE Claudie, BONVARLET Lina.

Etait absent excusé : M.LESENNE Olivier

Etait absente : Mme ROUSSEL Sabine

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du conseil du 29/05/2018 est adopté à la majorité avec 9 voix sur 13.
Abstention de Mrs LERCH et DE ANDRIA et de Mmes BONVARLET et DAMADE.

1 Antenne téléphonique Orange

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une antenne relais Orange sera implantée dans le Quayet, sur la placette près de la calandre. Cette antenne remédiera aux problèmes de réseau rencontrés par les téléphones portables. Quand Orange aura mis ce pylône en service, les autres opérateurs pourront venir s'y raccorder. Un permis de construire est nécessaire mais le service de l'urbanisme du Grand Amiénois indique que notre PLU n'avait pas prévu ce type d'installation en zone U. De ce fait une révision du règlement du PLU (et pas du zonage) est nécessaire. Tous les frais engagés seront payés par ORANGE. Orange nous versera 1 500 € par an de location.

Une délibération doit être prise pour donner au Maire le droit d'initier la révision du règlement du PLU et de signer la convention d'installation avec Orange.

Vote du projet :

- Contre : Monsieur LERCH Didier
- Pour : 12 voix

2 - Effectifs Ecole 2018-2019

Décompte fait à la rentrée par l'inspectrice : 80 élèves. Pour 4 classes, c'est juste.
Il ne faudrait plus que l'effectif diminue.

Classe de Mme LEBEAU 18. Soit 5 en Toute Petite Section ; 9 en Petite Section et 4 en Moyenne Section.

Classe de Mme BULLY 17. Soit 10 en Grande Section et 7 en CP.

Classe de M. VALLEZ 21. Soit 16 en CP et 5 en CE2

Classe de Mme DECONNINK 24. Soit 11 en CM1 et 13 en CM2

40 élèves environ mangent le midi à la cantine scolaire.

Cette année, retour aux 4 jours de classe. Le mercredi, les enfants peuvent fréquenter l'animation périscolaire à Airaines qui est prise en charge par la CC2SO. Pour les parents qui travaillent en direction du Vimeu, possibilité d'aller aux animations périscolaires de OISEMONT pour le même tarif, avec cantine le midi.

3 – Avancement des Travaux

- Eglise : 1^{ère} tranche des travaux presque finie, la 2^{ème} va suivre dans la foulée. Reste deux subventions à toucher dès que toutes les factures seront payées.
- Trottoir : Suite au démontage des vitres de l'ancienne usine Lefebvre, Rue du Quayet, il a été refait en gravillons le long de celle-ci.
- Une partie du macadam place de la Mairie sera fait courant septembre.
- La CC2SO a fait divers travaux dans les écoles :
 - Plancher en classe de maternelle,
 - Nouveau grillage de 2m de haut.
 - Menus travaux effectués par l'employé communal : tonte de la pelouse, etc...
 - Le temps passé est remboursé par la CC2SO.
- Rue du 11 novembre : Suite à la démolition de l'ancienne grange de M.Roger Lefebvre, frappée d'alignement, il faut refaire le trottoir devenu dangereux pour les piétons. Devis LANGLET : remblai, grave et graviers mais le macadam ne sera fait qu'après compaction du remblai. Coût global du devis : 2 531,16 €HT

Vote du projet :

- Contre : 2 : Madame DAMADE Claudie, tant que la détermination d'une priorité des trottoirs à refaire n'a pas encore établie et Monsieur LERCH Didier.
- Abstention : Monsieur DE ANDRIA Thierry et Madame BONVARLET Lina
- Pour : 9 voix

- Entretien de la rivière ; l'AREMA ne fera plus les travaux pour cause de cessation d'activité. Cette année une partie du nettoyage a été effectué par l'entreprise LANGLET. Coût du nettoyage : 1 908 €TTC.
- Sécurité routière : Dossier validé par le département mais la subvention sera versé en 2019 car l'enveloppe 2018 est clôturée. Une réunion est prévue mi-septembre avec le département et une convention est à signer dès maintenant.

Vote du projet : Mme DAMADE demande si, une fois la convention signée, un nouveau vote sera fait avant de débiter les travaux conformément au projet présenté en mai dernier. M. le maire lui répond que non : signer la convention est définitif.

Contre : Mrs DE ANDRIA et LERCH et Mme DAMADE refuse de faire le début des travaux avant de refaire un vote.

- Pour : 10 voix

Anticipant sur le droit d'initiative, tant que le sujet de la sécurité routière est évoqué, M. DE ANDRIA regrette que des voitures stationnent en permanence au 295, route d'Hallencourt sur la zone de trottoir interdite au niveau de l'intersection. Il rappelle que sur la RD 936, à cause des pointillés mis il y a 3 ans, la route est devenue plus accidentogène qu'avant. M. le maire rappelle que ses interventions auprès du service des routes ont été nombreuses à ce sujet et que M. BOCQUET lui a répondu en indiquant que ce marquage n'a pas augmenté le danger. M. DE ANDRIA désire une copie des mails échangés avec M. BOCQUET, responsable des routes du département. Il faut savoir que la D936 n'est pas de compétence communale.

M. LERCH :

- Se demande si une commission des gendarmes aura lieu pour étudier la cause des accidents survenus dans cette zone.
- Indique qu'il faudrait refaire des demandes pour la dangerosité de la RD 936 auprès du Conseil Départemental.

4 – Dossier éoliennes

- Eoliennes : Chemin des « Poteries » pour la préservation des chauves-souris, une étude complémentaire demandée par le Préfet est en cours.
- Dossier Route de Vergies, accepté par le Préfet.

5 – Dossier assainissement

- L'affermage est à refaire pour 2020. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la CC2SO pour fin septembre concernant la reprise de la compétence Assainissement Collectif, pour 2019 ou 2025. Selon le cas, soit le contrat actuel sera prolongé de quelques mois, soit un nouveau contrat devra être négocié, avec l'aide d'un bureau d'ingénierie qu'il faudra choisir par appel d'offre simplifié.

6 – Devis tonte de haies

- Pour la tonte des haies du stade et du cimetière pour l'année 2019, nous avons obtenu un devis de l'entreprise TONTE 80.

Coût du devis : 3 462 € TTC

Vote du projet :

- Adopté à l'unanimité

7 – Agents communaux

- Suite au décès de M. MONIAUX, une vacance de poste a été publiée auprès du Centre de Gestion de la Somme. Un candidat libre de suite a été pris en contrat mi-juillet pour une durée d'un mois, puis trois mois de prolongation. Il effectue 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire désapprouve les commentaires de Mme DAMADE concernant le décès de M. MONIAUX.

Pourquoi Mme DAMADE et M LERCH ne sont-ils pas venus le rencontrer pour en discuter avant de proposer la réunion du 24 août dernier ?

Ce dernier, a rencontré le beau-père de M. MONIAUX qui l'a tenu informé que ses obsèques se dérouleraient dans la plus stricte intimité et en est resté sur cette information.

Mme DAMADE et M. DE ANDRIA désirent connaître le contenu du carnet de travail de l'agent communal.

Monsieur le Maire refuse, la confiance étant rompue avec Mmes DAMADE, BONVARLET, Mrs LERCH et DE ANDRIA et surtout pour éviter des diffamations comme précédemment sur Internet de la part de Mme DAMADE.

Une délibération doit être prise afin d'effectuer le paiement des 14 heures supplémentaires de M. MONIAUX.

Adopté à l'unanimité.

Un capital décès versé par l'assurance du personnel souscrite par la commune sera viré prochainement à Mme MONIAUX et ses enfants

8 – Questions diverses

- **Mme DAMADE demande combien d'heures hebdomadaires faisaient Mme LEGUAY ? 29 heures. Combien d'heures effectue Mme DERAMBURE ? 20 heures. Pourquoi cette différence ? Car la CC2SO a pris les compétences de cantine, garderie, investissement scolaire et centre de loisirs. La charge de travail de la secrétaire a donc diminué.**
- **Monsieur le Maire demande à M. LERCH, pourquoi le site communal n'est plus en français depuis une semaine ? Il lui confirme que des mises à jour vont être faites dans les prochains jours.
A partir de septembre, des cours de karaté seront donnés par M. LEBRUN dans la salle d'activités de l'école.
Un courrier sera envoyé aux propriétaires de concession au cimetière afin qu'ils entretiennent leur parcelle tant qu'il n'y a pas de caveau construit. Après relance, si l'entretien n'est pas fait, il sera envisagé de facturer le temps passé par l'employé communal pour effectuer cet entretien.**

Nous sommes toujours sans réponse de Mmes LHERONDE et BRUYER concernant la reprise de la parcelle pour agrandir le cimetière. Or, le cimetière actuel ne présente plus beaucoup de places disponibles.

La reprise des impasses privées n'ayant pas été faite en temps voulu par l'étude de Maître Marguerie. Le cabinet de géomètres LATITUDES se propose de la faire sans acte notarié pour un coût global de 3 402€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

Les conteneurs TRINOVAL restent sur les trottoirs chez de nombreuses personnes ? Que faire ? Nous allons contacter TRINOVAL pour trouver une solution.

Il y aura 2 ou 3 conteneurs à papier dans le village (atelier communal, ancien pont de chemin de fer rue Belleville, rue du Bout de la Ville sous réserve)

Nettoyage des caniveaux et balayage de la route sont prévus après l'ensilage du maïs.

Les chiens errants dans le village sont emmenés au refuge de Oisemont ce qui entraîne des frais avant d'être rendus à leurs propriétaires.

Concernant la descente des fils téléphoniques dans le village, aucune intervention à ce jour.

PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) pour l'ancien terrain de football, rue Belleville, dossier en cours.

Chemin d'Airaines : les trottoirs et bordurages seront faits dès que la construction des maisons sera terminée.

Rue du Quayet : Borne à incendie remplacée pour cause de fuite, pour un coût de 1 800€ TTC

Tracteur Deutz : Les deux pneus arrière ont été changés et embrayage à refaire pour cause d'usure.

Depuis la dissolution du CCAS, la commune ne pouvait plus accepter les dons. Une délibération sera prise acceptant tout don, qu'il soit nominatif ou anonyme au nom de la Commune. Adopté à l'unanimité.

Une délibération sera prise pour régler la location à l'année du garage de Mme BLONDIN Valérie, au lieu de régler tous les 6 mois. Adopté à l'unanimité.

9 – DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-R.GOEMARE : Chez Mme DAMADE, un arbre penche vers les lignes électriques. Voir à l'élaguer.

Réponse de Mme DAMADE : Je ne vois pas que mon arbre penche.

-D.LERCH : Nous pouvons acheter les panneaux « participation citoyenne » à PONT-REMY chez SYD.

Quand seront installés les panneaux « stop » ?

Réponse du Maire : Dès livraison.

-D.LERCH : Pourquoi ne pas demander la limitation de la RD 936 à 70km/h du cimetière à la « Queue de vache » ?

Réponse du Maire : Pourquoi pas mais la D936 n'est pas de compétence communale.

-D.LERCH : Pourquoi les impôts fonciers ont-ils augmenté ?

Réponse du Maire : Les bases ont augmenté et la CC2SO a pris plus de compétences, donc son taux d'imposition a augmenté. Par contre, la commune a modéré ses taux.

-C.DAMADE : Quand aurons-nous le vidéoprojecteur ?

Réponse du Maire : Quand les finances nous le permettront.

-C.DAMADE : Quand fera-t-on la priorisation des trottoirs ?

Réponse du Maire : Je n'en vois pas l'utilité à l'heure actuelle, puisque les fonds nécessaires à ces travaux ne sont pas disponibles.

-T.DE ANDRIA : « Je m'éloigne un peu du Conseil, car j'ai le sentiment qu'une petite équipe fait la pluie et le beau temps. » Par exemple, les réunions étaient le vendredi à 20h30. On en a fait part plusieurs fois. On peut faire les demandes par mail mais Bernard tu réponds que tu ne veux pas faire de processus collaboratif. Je pense que certaines décisions sont prises d'avance. Exemple, les « stop » et la location du logement de l'ancienne poste ou on a reçu un appel téléphonique pour nous orienter.

Lorsqu'il y a une vacance d'emploi, pourquoi ne sommes-nous pas mis au courant quand quelqu'un d'autre est embauché ?

Réponse du Maire : Il faut vous y intéresser, je suis consultable en mairie et à mon domicile chaque jour.

-T.DE ANDRIA : Madame Elise BOURGEOIS, m'a adressé un courrier afin d'entretenir le Chemin donnant derrière son habitation.

-T.DE ANDRIA : Au chemin d'Abbeville, y a-t-il quelque chose de prévu pour la partie de parcelle « La Sacherie » qui n'a pas été vendue ?

Réponse du Maire : Non, elle restera parcelle agricole car elle n'est pas en zone 1Au du PLU. Le PLU est consultable par tous en mairie.

-T.DE ANDRIA : Peut-on faire un pouvoir permanent pour se faire représenter lors des réunions de conseil?

Réponse du Maire : Nous allons nous renseigner pour te donner la réponse.

-T.DE ANDRIA : Je ne suis pas rassuré par les réflexions qu'on me fait concernant le lotissement du chemin d'Abbeville, car un conseiller est le lotisseur des parcelles à bâtir. On va jusqu'à évoquer des bidouillages et conflits d'intérêts.

Réponse du Maire : Je n'ai rien à me reprocher. Toute personne élue ou non reste maître de son bien et peut en disposer comme bon lui semble.

-C.THUILLIER : Opération brioche du 1^{er} octobre au 07 octobre 2018.

5 équipes : Mmes Catherine GRICOURT et Christiane THUILLIER

Mrs Léon BAYARD et Jean-Marie LEJEUNE

Mmes Christiane THUILLIER et Bernadette DUMONT

Mme Catherine FENELON et M. Bernard LAMOTTE

Mmes Océane DERAMBURE et Christiane THUILLIER

-C. FÉNELON : Après avoir fait le tour des chemins communaux, nous avons constaté que leur état n'était pas excellent mais pas catastrophique non plus. Par endroits, des arbres surmontent les voies et gênent le passage des engins agricoles, surtout les plus hauts. Des haies gênent aussi. Nous allons adresser un recommandé aux propriétaires concernés afin qu'ils élaguent pendant l'hiver. Il existe quelques endroits litigieux, qui sont délicats à franchir par les engins agricoles, surtout à charge.

Séance levée à 22 h 36

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Le Président

Les Membres